



The Professional Institute  
of the Public Service of Canada

Office of the President

L'Institut professionnel  
de la fonction publique du Canada

Bureau de la Présidente

13 mai 2020

Nancy Chahwan  
Dirigeante principale des  
ressources humaines  
(BDPRH) au Secrétariat du  
Conseil du Trésor du Canada  
(SCT) — 219, rue Laurier,  
Ottawa (Ontario) K1P 5J6  
[nancy.chahwan@tbs-sct.gc.ca](mailto:nancy.chahwan@tbs-sct.gc.ca)

Madame,

Le 7 mai 2020, le Conseil du Trésor a annoncé à l'Institut professionnel et à d'autres agents négociateurs du Conseil national mixte qu'il est en train d'élaborer des lignes directrices pour déterminer si le code 699 peut être utilisé par les fonctionnaires fédéraux devant retourner au travail dans les provinces où les écoles et les garderies ont rouvert ou rouvriront bientôt.

Comme des milliers de parents, nos membres sont naturellement préoccupés par le retour de leurs enfants dans ces établissements. Beaucoup ont indiqué qu'ils n'y enverront pas leurs enfants pour le moment, et qu'ils comptent bien utiliser un congé autorisé pour s'occuper de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient convaincus qu'il est sûr de les laisser retourner dans leur établissement. La situation au Québec cette semaine illustre hors de tout doute toute l'ampleur de leur malaise.

Les directives du Conseil du Trésor qui nous ont été présentées ne permettraient d'utiliser le code 699 que lorsque des raisons médicales empêchent un enfant de retourner à l'école ou à la garderie. S'il n'y a pas de « risque identifiable » pour l'enfant, la direction peut faire usage de « discrétion ». Pourtant, je pense que nous pouvons tous convenir que la pandémie de COVID-19 est un risque clairement identifiable.

La démarche du Conseil du Trésor est donc inacceptable pour nous. La « discrétion de la direction » n'est pas un facteur déterminant approprié lorsque la santé des Canadiens est en jeu. Comme vous le savez, tout au long de la pandémie, les agents négociateurs ont dû faire face à plusieurs situations où des gestionnaires locaux ont refusé à leurs employés un congé demandé en vertu du code 699, et ce, malgré une directive claire du Conseil du Trésor à cet égard. Nous sommes donc légitimement préoccupés par l'application incohérente et inéquitable du « pouvoir discrétionnaire de la direction » dans le contexte actuel. Nos membres ne devraient pas être obligés de faire un choix angoissant entre leur travail et le bien-être de leurs enfants simplement parce que leurs superviseurs ne pensent pas qu'il y a un risque pour la santé dans leur région.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les répercussions de la pandémie sur le marché de l'emploi touchent des millions de femmes de manière disproportionnée, et ce, partout au pays. La démarche du Conseil du Trésor ne peut qu'aggraver la détresse des mères, qui sont souvent

les premières à s'occuper de leur famille.

Les lignes directrices proposées par le Conseil du Trésor montrent également qu'il apprécie peu la souplesse dont nos membres ont fait preuve tout au long de cette crise, de même que leur volonté de trouver le bon équilibre entre le fait de continuer à servir les Canadiens depuis leur domicile et celui de s'occuper de leurs jeunes enfants. Je trouve cet aspect de la situation particulièrement décevant.

Enfin, les lignes directrices créent un précédent dans tout le pays, alors que ce sont les provinces qui dictent au gouvernement fédéral la façon de répondre aux besoins de ses employés.

Nous demandons donc au Conseil du Trésor et aux employeurs distincts de consulter les agents négociateurs pour trouver une solution appropriée permettant l'utilisation du code 699 par nos membres jusqu'à ce qu'une procédure sûre et raisonnable soit établie.

Je vous remercie de l'attention immédiate que vous porterez à cette question d'une grande importance.

Je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Debi Daviau', with a stylized, cursive script.

Debi Daviau  
Présidente  
L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada